

Guysborough, où l'on s'est complètement écarté du sujet en discussion.

L'honorable M. EMMERSON : Assurément, mon honorable ami ne doit pas vouloir dire que j'ai dormi pendant ce discours ?

M. COCHRANE : Cela en avait tout l'air.

M. GANONG : L'honorable ministre a pu poser pour la personnification de la justice, que l'on suppose être aveugle ; mais ses yeux étaient si résolument fermés, et ses traits avaient revêtu une expression si placide, que j'ai réellement cru qu'il s'était endormi.

L'honorable M. EMMERSON : Je suis sûr que mon honorable ami n'a eu ici aucune mauvaise intention, et je crois que son devoir est de retirer ce qu'il vient de dire.

M. GANONG : Je me rends aux désirs de l'honorable ministre, d'autant plus qu'il est impossible de ne pas accéder à une demande aussi ingénue. Il y a deux choses, ici, qui me frappent. Ou le ministre des chemins de fer vient de nous donner l'un des plus grands exemples de conversion d'un pêcheur politique qui aient jamais été offerts depuis saint Paul, ou son audace prend des proportions véritablement colossales. Il y a plusieurs petites choses qui me sont revenues en mémoire, alors que l'honorable ministre en était à nous exposer, de la façon joviale qu'on lui connaît, ses opinions en matière de droit de vote. Il est possible que la plupart des membres de cette Chambre ne soient pas fixés au sujet de l'honorable ministre comme nous le sommes nous-mêmes dans le Nouveau-Brunswick. Il a pour lui un passé qu'il lui serait difficile de nier ; ou, s'il le nie, ce nous sera chose fort aisée de prouver ce que nous avançons. L'honorable ministre a été durant quelque temps le chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick, et il a aussi fait partie durant quelque temps du gouvernement de cette province, bien qu'alors il n'en fût pas le leader. Les élections se faisaient alors conformément à la loi électorale du Nouveau-Brunswick ; et dans la petite circonscription dont il était pour ainsi dire le seul maître, ainsi que dans celle qu'il représentait dans le Nouveau-Brunswick, et qui est le comté de Westmoreland, le gouvernement dont il faisait partie avait alors pour habitude d'entasser ses employés dans des voitures et de les amener aux bureaux de votation, où ils étaient tenus de déposer les bulletins spéciaux qu'on leur avait donnés. Bien plus, on a exercé une telle influence sur les propriétaires de la filature de coton de ce comté, que le contre-maître se vit forcé—

L'honorable M. EMMERSON : Mon honorable ami prétend-il que j'aie amené des voteurs en voiture aux bureaux de votation ?

M. GANONG : Je dis qu'il faisait alors partie du gouvernement qui a ordonné ces choses.

L'honorable M. EMMERSON : Prétend-il que le gouvernement ait agi ainsi ? J'aimerais à comprendre exactement ce qu'il veut dire.

M. GANONG : Je dis que lors des élections provinciales, ces choses-là ont été faites par le gouvernement dont il faisait partie. Les voteurs qui travaillaient dans la filature de coton furent transportés en voiture aux bureaux de votation, sous la charge de partisans du gouvernement qui devaient voir à ce que les votes fussent déposés comme on le voulait. On avait remis à ces voteurs des bulletins spéciaux, et sitôt les votes déposés ces voteurs furent reconduits en voiture. On ne leur permit point de se rendre eux-mêmes aux bureaux de votation, et ils furent tout le temps l'objet d'une certaine surveillance. L'honorable ministre réussit aussi à décider un autre membre du gouvernement à se rendre aux bureaux de votation du quartier Victoria, à Saint-Jean, afin d'avoir l'œil sur tous les ouvriers qui venaient voter. Tout employé du chemin de fer du gouvernement, à Saint-Jean, recevait un bulletin spécial, et ce membre du gouvernement se tenait là pour voir à ce que ces bulletins seuls fussent déposés, et chaque voteur savait parfaitement que s'il n'agissait pas conformément aux instructions reçues il serait congédié. L'honorable ministre a depuis reçu sa récompense des citoyens de Saint-Jean, qui l'autre jour ont élu notre honorable ami M. Daniel contre le candidat du gouvernement. Je crois donc que nous avons tout lieu de tenir en suspicion les professions de foi de l'honorable ministre ainsi que sa soudaine conversion. J'ai pris note, cette après-midi, des paroles de l'honorable ministre. Il a dit : " Les employés du chemin de fer ont le droit de penser comme bon leur semble, tant qu'ils n'iront pas plus loin ". Cela veut dire qu'ils peuvent bien avoir des opinions politiques, mais qu'aux bureaux de votation il leur faudra voter pour les libéraux. C'est là la doctrine invoquée aujourd'hui. Quelles que soient les opinions politiques d'un employé, il lui faudra voter pour les libéraux s'il veut garder sa situation. Il serait certes intéressant qu'on pût nous retracer, en peinture, l'honorable ministre dans ce double rôle, c'est-à-dire tout d'abord décapitant sans pitié les employés récalcitrants, puis, plus tard, à sa conversion, ne se résignant qu'avec peine à congédier un employé à moins qu'il ne fût un tory. Je crois, sans faire injure à l'honorable ministre, que nous pouvons dire de ce nouveau saint Henri, que sous le rapport de l'astuce et de la dissimulation il remporte facilement la palme. L'honorable ministre nous a aussi dit que l'Intercolonial n'a pas plus d'employés qu'il ne faut. J'aimerais bien que cela fût confirmé par quelques-uns de ses chefs de bureau. Mais, dans la ville de Moncton, ces employés sont légion. Ce gouvernement se vante d'avoir pu amasser ces années dernières un surplus de 55 millions de dollars, tout en ne diminuant la